



SNC • LAVALIN

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

NOTICE ANNUELLE

Exercice terminé le 31 décembre 2012

Le 8 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

1.	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3
	1.1 CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ	3
	1.2 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES.....	3
2.	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	5
3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	9
	3.1 DISPOSITION GÉNÉRALE	9
	Concurrence.....	12
	Politique de gestion de trésorerie.....	12
	Structure organisationnelle	12
	3.2 REVENUS PROVENANT DU CARNET DE COMMANDES	12
	3.3 FACTEURS DE RISQUE	13
	3.4 RESSOURCES HUMAINES	13
	3.5 ÉNONCÉ DE VALEURS « NOUS VEILLONS »	13
	3.5.1 Bien-être des employés	13
	3.5.2 Santé et sécurité	14
	3.5.3 Les collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons	14
	3.5.4 Environnement	14
	3.5.5 Qualité	15
4.	DIVIDENDES.....	15
5.	STRUCTURE DU CAPITAL	15
	Description générale	15
	Actions ordinaires	15
	Actions privilégiées de premier rang.....	16
	Actions privilégiées de deuxième rang.....	16
	Notes de crédit.....	17
	Honoraires versés à des agences de notation.....	18
6.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	18
	Marché	18
	Cours et volume des opérations	18
7.	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	19
8.	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	24
	RECOURS COLLECTIFS.....	24
	AUTRES.....	25
9.	CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES MODIFIÉE ET MISE À JOUR.....	25
10.	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	25
11.	EXPERTS.....	25
12.	COMITÉ D'AUDIT	25
	Mandat du comité d'audit	25
	Composition du comité d'audit.....	26
	Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit	26
	Politiques et procédures d'approbation préalable	26
	Honoraires de l'auditeur	27
13.	MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	28
14.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	30
	SUPPLÉMENT A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT.....	31

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Groupe SNC-Lavalin inc. (« **Société** ») a été constituée en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« **LCSA** ») le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment aux fins suivantes : fractionner ses actions en circulation (en 1996) à raison de trois pour une, mettre en œuvre un régime de droits de souscription des actionnaires, modifier la dénomination sociale de la Société, créer de nouvelles catégories d'actions et remanier son capital social en circulation, changer le nombre maximal d'administrateurs (les « **administrateurs** »), ajouter une exigence prévoyant qu'au moins les deux tiers des administrateurs ne seront pas des employés de la Société ou des membres de son groupe et redésigner les actions à droit de vote subalterne de catégorie A comme des actions ordinaires.

Le 8 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution afin de modifier les statuts constitutifs de la Société de manière à permettre que le conseil d'administration puisse nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle des actionnaires, conformément au paragraphe 106(8) de la LCSA. Une résolution spéciale à cet égard sera soumise aux actionnaires de la Société en vue de son adoption à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires devant être tenue le 2 mai 2013.

Le siège social de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3 Canada.

Dans la présente notice annuelle, « **Société** » ou « **SNC-Lavalin** » désigne, selon le contexte, la Société et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

1.2 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le tableau figurant à la page suivante indique les principales filiales, coentreprises et entreprises associées de SNC-Lavalin, ainsi que les principales entités de concessions d'infrastructure auxquelles la Société participe, leur territoire de constitution (qui est le Canada ou l'une quelconque des provinces ou l'un quelconque des territoires, sauf indication contraire) et le pourcentage d'actions à droit de vote détenues en propriété véritable par SNC-Lavalin ou sur lequel SNC-Lavalin exerce un contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement.

**Pourcentage de titres comportant
droit de vote détenu**

Filiales, coentreprises et entreprises associées

Candu Énergie inc. (Canada)	100 %	•
407 East Construction General Partnership (Canada)	50 %	◊
DBA Engineering Ltd. (Ontario)	100 %	•
Evergreen Rapid Transit Holdings Inc. (Alberta)	100 %	•
Groupe Qualitas inc. (Québec)	100 %	•
Groupe Stavibel inc. (Canada)	100 %	•
Infrastructure Famille Santé Inc. (Canada)	100 %	•
Intecsa-Inarsa, S.A. (Espagne)	100 %	•
Interfleet Technology Limited (Royaume-Uni)	100 %	•
Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. (Colombie)	100 %	•
JV Vault (Canada)	50 %	◊
MDH Engineered Solutions Corp. (Saskatchewan)	100 %	•
Marte Engenharia Ltda (Brésil)	100 %	•
Minerconsult Engenharia Ltda (Brésil)	100 %	•
Gestion immobilière Nexacor inc. (Canada)	100 %	•
OAO VNIPineft (Russie)	48 %	◆
P.T. SNC-Lavalin TPS (Indonésie)	95 %	•
S.A. SNC-Lavalin N.V. (Belgique)	100 %	•
SLN-Aecon JV (Canada)	50 %	◊
SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd. (Malaisie)	100 %	•
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd. (Chine)	100 %	•
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U. (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Algérie EURL (Algérie)	100 %	•
SNC-Lavalin Angola Lda (Angola)	100 %	•
SNC-Lavalin Arabia LLC (Arabie saoudite)	100 %	•
SNC-Lavalin ATP Inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd. (Australie)	100 %	•
SNC-Lavalin Capital inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Chile S.A. (Chili)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction International SAS (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Constructors Inc. (Delaware)	100 %	•
SNC-Lavalin Constructors International inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Constructors (Pacific) Inc. (Canada)	100 %	•
Programmes de défense SNC-Lavalin inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited (Inde)	100 %	•
SNC-Lavalin Engineers & Contractors, Inc. (Texas)	100 %	•
SNC-Lavalin Eurasia OOO (Russie)	100 %	•
SNC-Lavalin Europe B.V. (Pays-Bas)	100 %	•
SNC-Lavalin Europe S.A.S. (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Evergreen Line Holdings Limited (Alberta)	100 %	•
SNC-Lavalin Graham Joint Venture (Canada)	50 %	◊
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC (Émirats arabes unis)	49 %	◆
SNC-Lavalin inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin International inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayez Engineering Consultancies Company (Arabie saoudite)	50 %	◊
SNC-Lavalin International S.A.S. (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Nucléaire inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Opérations et Maintenance inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Peru S.A. (Pérou)	100 %	•
SNC-Lavalin Pharma inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Polska Sp.z o.o. (Pologne)	100 %	•

**Pourcentage de titres comportant
droit de vote détenu**

Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

SNC-Lavalin Romania S.A. (Roumanie)	100 %	•
SNC-Lavalin S.A.S. (France)	100 %	•
Les Services SNC-Lavalin Itée (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited (Afrique du Sud)	100 %	•
SNC-Lavalin UK Limited (Royaume-Uni)	100 %	•
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A. (Haïti)	33,3 %	◆
The SNC-Lavalin Corporation (Delaware)	100 %	•

Investissements – concessions d'infrastructure

407 East Development Group General Partnership (Ontario)	50 %	♣
407 International Inc. (Ontario)	16,77 %	♣
AltaLink, L.P. (Alberta)	100 %	♣
Ambatovy Minerals S.A. LLC (Madagascar)	5 %	♣
Astoria Project Partners LLC (New York)	21 %	♣
Astoria Project Partners II LLC (New York)	18,5 %	♣
Chinook Roads Partnership (Alberta)	50 %	♣
Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C. (Québec)	60 %	♣
InTransit BC Limited Partnership (Colombie-Britannique)	33,3 %	◆
Malta International Airport p.l.c. (Malte)	15,5 %	♣
Myah Tipaza S.p.A. (Algérie)	25,5 %	♣
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (Colombie-Britannique)	100 %	♣
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc. (Québec)	100 %	♣
Rainbow Hospital Partnership (Nouveau-Brunswick)	100 %	♣
Rayalseema Expressway Private Limited (Inde)	36,9 %	♣
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (Algérie)	26 %	♣
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. (SEVE) (France)	51,13 %	♣
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (France)	100 %	♣
TC Dôme S.A.S. (France)	51 %	♣

• Filiales
◆ Entreprises associées
♣ Entités d'investissement
◊ Coentreprises

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Les faits saillants relatifs au développement général de l'activité de la Société qui ont marqué les trois dernières années sont les suivants :

Faits récents

Modifications apportées à la structure de l'entreprise et à la direction

Le 10 août 2012, la Société a annoncé qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, Robert G. Card deviendrait son nouveau président et chef de la direction (le « chef de la direction »), ainsi que membre du conseil d'administration. M. Card compte près de 40 ans d'expérience en exploitation et gestion de projets d'infrastructures et d'énergie, incluant son expérience récente avec un groupe de sociétés de génie-conseil qui figure au classement Fortune 500, et qui possède un effectif de 30 000 personnes et des bureaux dans plus de 80 pays, et dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 6 milliards \$.

M. Card a remplacé Ian A. Bourne, qui, à la demande du conseil d'administration, a accepté d'assumer les fonctions de chef de la direction par intérim (le « chef de la direction par intérim ») et de vice-président du conseil d'administration suivant l'annonce, le 26 mars 2012, que Pierre Duhaime (l'« ancien chef de la direction ») avait démissionné de sa fonction de chef de la direction et d'administrateur et qu'il se retirait de la Société. M. Bourne reste vice-président du conseil d'administration.

Sous la direction de M. Card, la Société continue d'évaluer et a commencé à mettre en place certains changements structurels dans l'organisation avec comme objectifs, entre autres, d'améliorer l'intégration des produits et services à l'échelle de la Société et d'accroître la présence géographique mondiale en complément de la structure d'exploitation mondiale existante par secteur d'activité. Dans le cadre de ce processus, la Société a également pris plusieurs mesures pour continuer de renforcer sa structure de gestion et étendre sa portée. Ces mesures incluent :

- Avec prise d'effet le 21 janvier 2013, Neil Bruce a assumé la fonction nouvellement créée de président, Ressources et environnement et siège au Bureau du président. Ce nouveau groupe englobe les activités mondiales de la Société dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, Mines et métallurgie, Environnement et Eau;
- Comme il a été annoncé le 18 janvier 2013, le groupe Activités internationales a été créé. Christian Jacqui, anciennement vice-président directeur, Europe, s'est vu attribuer le nouveau poste de vice-président directeur, Activités internationales. Dans ces nouvelles fonctions, il supervisera la mondialisation des activités d'exploitation de la Société en complément de la structure d'exploitation mondiale existante par secteur d'activité;
- Comme il a été annoncé le 13 décembre 2012, Gilles Laramée, chef des affaires financières, a assumé la fonction de vice-président directeur, Investissements dans des concessions d'infrastructures. La Société a amorcé un processus de recherche en vue de remplacer M. Laramée au poste de chef des affaires financières, mais celui-ci continuera d'exercer cette fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé;
- Les personnes suivantes ont été nommées pour siéger au Bureau du président en 2012 et au début de 2013 : Charles Chebl, vice-président directeur, Infrastructures et construction, Dale Clarke, vice-président directeur, Mines et métallurgie, Réjean Goulet, vice-président directeur et chef du contentieux, Ric Sorbo, vice-président directeur par intérim, Hydrocarbures et produits chimiques et Scott Thon, vice-président directeur par intérim, Énergie.

Le 22 février 2013 dernier, la Société a annoncé l'embauche de l'ancien chef de la conformité de Siemens AG, Andreas Pohlmann, au poste de chef de la conformité à compter du 1er mars 2013.

2012

Ajouts aux Investissements – concessions d’infrastructure (« ICI »)

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s’est vu octroyer un contrat par la province d’Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l’entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 kilomètres à l’autoroute existante. Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l’exploitation et l’entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Une fois la construction terminée, le 407 East Development Group General Partnership fera l’entretien et la remise en état de l’autoroute jusqu’en 2045. La Société s’est engagée à investir un montant de 15,9 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

En juin 2012, la Société a acquis d’India Infrastructure Fund l’équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d’offres, la détention et l’acquisition d’infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l’exploitation d’infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d’environ 10 millions \$.

Acquisition d’une entreprise

En juin 2012, la Société a fait l’acquisition de DBA Engineering, entreprise d’ingénierie de l’Ontario, spécialisée en ingénierie des matériaux et des chaussées, et en études géotechniques et géo-environnementales. DBA Engineering compte un effectif d’environ 100 personnes réparties dans ses divers bureaux de Toronto, Kingston, Cambridge et Trenton, et dessert les secteurs public et privé.

Formation d’une nouvelle coentreprise

En juin 2012, SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayed Engineering Consultancies Company, aussi connue sous le nom de SNC-Lavalin Fayed Engineering (« SLFE »), entité de services-conseils en ingénierie contrôlée conjointement par SNC-Lavalin et ses partenaires en Arabie saoudite, a fait l’acquisition de la division industrielle de Zuhair Fayed Partnership. SNC-Lavalin détient une participation de 50 % dans SLFE. SNC-Lavalin recevra 35 % des distributions de SLFE pendant les dix premières années et 50 % des distributions par la suite. SLFE a été formée en partie à la suite du projet de Saudi Aramco portant sur les services d’ingénierie générale plus (« SIG+ »), qui vise à améliorer les capacités en ingénierie dans le Royaume de l’Arabie saoudite. SNC-Lavalin a investi 40,3 millions \$ dans SLFE en juin 2012.

2011

Ajouts aux Investissements – concessions d’infrastructure (« ICI ») et augmentation de la participation dans les ICI

En avril 2011, la Société d’Exploitation de l’Aéroport de Mayotte S.A.S., une filiale en propriété exclusive de la Société, a conclu un accord avec le gouvernement français pour moderniser les infrastructures et construire une nouvelle aérogare pour l’aéroport de Mayotte, sur une île française située dans l’océan Indien. Société d’Exploitation de l’Aéroport de Mayotte S.A.S. doit aussi gérer et entretenir l’aéroport, en plus d’assurer son exploitation commerciale, pour une période de 15 ans. La Société s’est engagée à investir un montant de 10,6 millions € (environ 14 millions \$) en capitaux propres dans cet ICI.

En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l’achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté, passant de 76,92 % à 100 %. AltaLink a un savoir-faire technique et une vaste expérience en Alberta, au Canada, où elle détient et exploite

des installations de transport à tarifs réglementés, telles que des lignes de transport d'électricité et des postes électriques.

En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« **Rainbow** »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick le contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médicolegal pour la province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

Acquisition d'entreprises

En 2011, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 2 900 personnes à son effectif :

- Groupe Stavibel, une entreprise de génie-conseil multidisciplinaire établie en Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Le Groupe Stavibel fournit des services de génie-conseil dans différentes disciplines des secteurs du bâtiment, des infrastructures, du transport, des mines et de l'environnement. L'entreprise emploie quelque 300 personnes à temps plein réparties dans plusieurs bureaux en Abitibi-Témiscamingue et dans le Grand Montréal.
- Aqua Data, une société qui compte un effectif d'une centaine d'employés spécialisés dans le diagnostic et l'analyse informatisés des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées pour des clients des secteurs municipal, commercial et industriel. Auparavant une filiale de Gaz Métro, Aqua Data a des clients au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis. Son siège social est situé à Pincourt, au Québec, dans la région de Montréal.
- MDH Engineered Solutions, une entreprise de génie-conseil et de recherche située à Saskatoon, en Saskatchewan. MDH Engineered Solutions fournit des services de génie-conseil en génie géoenvironnemental, en géotechnique, en hydrogéologie et en environnement aux secteurs des mines, du pétrole et du gaz, des transports, des services publics, ainsi qu'au secteur gouvernemental. L'entreprise compte un effectif permanent d'environ 175 personnes réparties dans des bureaux à Saskatoon, à Regina, à Prince Albert et à Esterhazy, en Saskatchewan, ainsi qu'à Edmonton et à Fort McMurray, en Alberta.
- Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« **EACL** »). Environ 1 400 membres du personnel d'EACL sont passés à Candu Énergie inc. En plus de l'acquisition, Candu Énergie inc. travaillera à compléter le programme de développement du réacteur CANDU évolué (EC6).
- Interfleet Technology (« **Interfleet** »), un groupe-conseil international en technologies ferroviaires dont le siège social se situe à Derby, au Royaume-Uni. Interfleet se spécialise dans les domaines du matériel roulant, des réseaux ferroviaires et de la gestion stratégique de voies ferrées et est reconnue pour sa maîtrise des réseaux ferroviaires nationaux et des meilleures pratiques internationales. Interfleet a un effectif de près de 600 personnes, réparties dans 22 villes. Interfleet offre ses services à une clientèle provenant des secteurs public et privé partout dans le monde depuis ses bureaux situés au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Europe centrale, en Australasie, en Inde et en Amérique du Nord.
- Société immobilière Arcturus (« **Arcturus** »), une société qui gère, au Canada, une superficie de plus de 35 millions de pieds carrés occupée par des bureaux, des commerces de détail et des industries. Grâce à plus de 350 employés, Arcturus fournit une vaste gamme de services en immobilier

englobant la gestion immobilière, la location, les services-conseils en promotion immobilière et la gestion d'installations. Arcturus compte au nombre de ses clients des établissements financiers, des compagnies d'assurances, de grands détaillants, des administrations publiques et des investisseurs privés.

- Harder Associates Engineering Consulting, firme de génie-conseil établie à Fort St. John, en Colombie-Britannique. Harder Associates Engineering Consulting offre des services-conseils dans les domaines de la construction, des activités pétrolières et gazières en amont, de l'environnement et de la géotechnique. La firme compte 16 employés répartis dans ses bureaux de Fort St. John et de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, et de Grande Prairie, en Alberta.

2010

Ajouts aux ICI

Chinook Roads Partnership (« **Chinook** »), détenue par SNC-Lavalin et Acciona S.A., a conclu avec Transports Alberta un contrat pour la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail située à Calgary, au Canada. À la signature du contrat avec Transports Alberta, Chinook a confié en sous-traitance l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction (l'« **IAC** »), ainsi que l'exploitation et l'entretien, à des coentreprises également détenues à 50 % par SNC-Lavalin. Les travaux de construction devaient se terminer en 2013. Une fois ces travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra cette infrastructure jusqu'en 2043. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à contribuer dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« **CUSM** ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et Groupe immobilier santé McGill (« **GISM** »), dont les partenaires sont SNC-Lavalin et Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, comprenant principalement deux hôpitaux, un centre de cancérologie et un institut de recherche, à Montréal, au Canada. Également en juillet 2010, GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« **REPL** »), entité qui avait antérieurement conclu une entente avec la Commission des autoroutes nationales de l'Inde pour construire et exploiter le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à quatre voies le présent tronçon à deux voies et exploitera le tronçon de l'autoroute à péage. SNC-Lavalin s'est engagée au même moment à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

Dispositions

Au cours du troisième trimestre de 2010, SNC-Lavalin a cédé certains actifs liés à des solutions technologiques de la division Systèmes de contrôle de l'énergie (« **SCÉ** ») qui permettent de gérer et d'optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Le gain de 22,8 millions \$ avant impôts (gain de 19,6 millions \$ après impôts) a été inclus dans les activités du secteur Énergie de la catégorie Ensembles.

En octobre 2010, SNC-Lavalin a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (TSX : VNR) (« **Valener** »), soit 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires de Valener), par opération en bloc souscrite, pour un produit net de

58,7 millions \$, résultant en une perte après impôts de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.

En novembre 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation de 11,1 % dans la Société en commandite Trencap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôts de 27,4 millions \$.

Acquisition d'entreprises

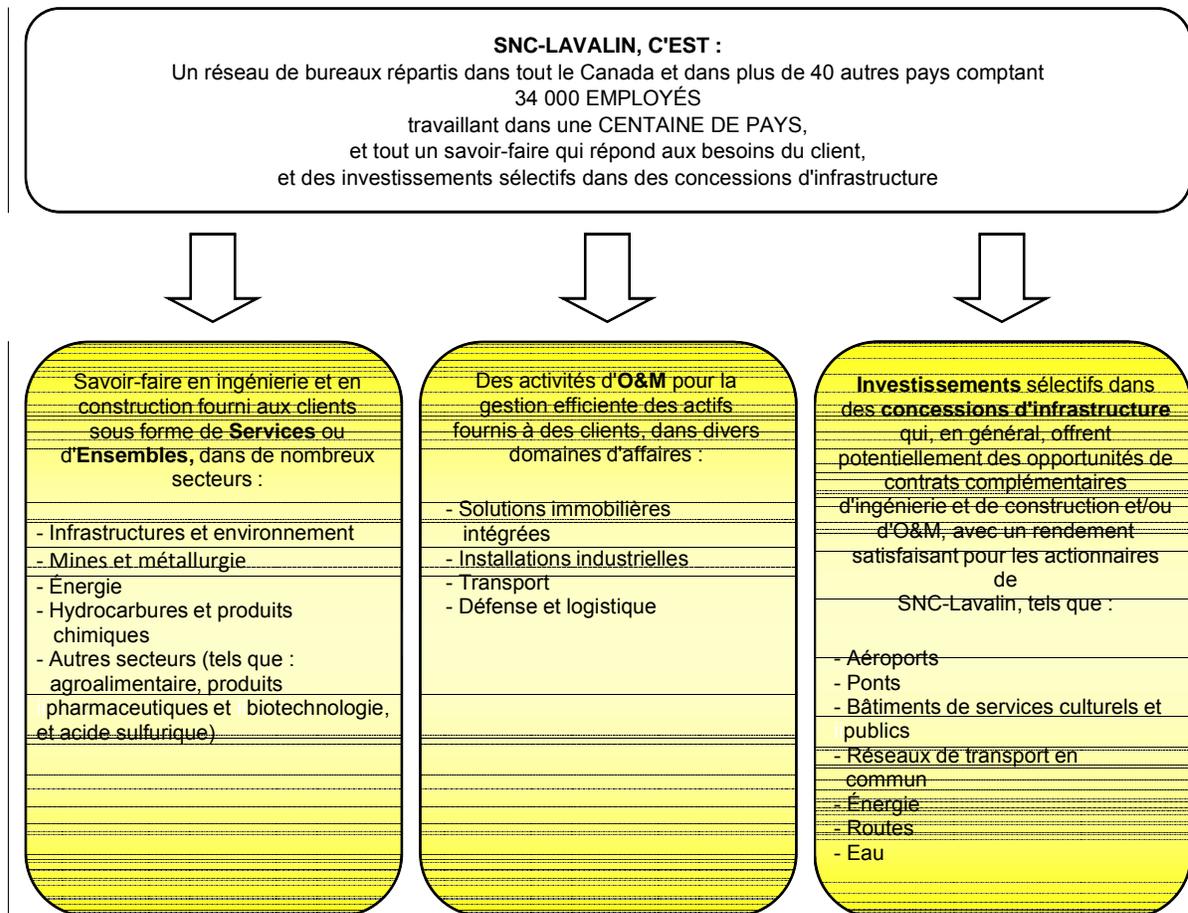
En 2010, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1 200 personnes à son effectif :

- B E Morgan Associates (Proprietary) Limited, un cabinet spécialisé en ingénierie et en construction pour diverses installations industrielles en Afrique du Sud et qui effectue également la gestion de projet et des contrats de sous-traitance principalement pour le compte de diverses sociétés sud-africaines, employant environ 50 personnes.
- Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A., basé à Bogotá, en Colombie, un cabinet spécialisé en ingénierie du secteur des hydrocarbures et des produits chimiques, qui emploie environ 1 000 personnes. Depuis 1989, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. offre des services de génie-conseil, d'installations électromécaniques, de conception et de supervision, à partir de son siège social de Bogotá et de ses 21 autres bureaux répartis dans le pays, à des clients de Colombie et de certains autres pays du monde.
- Cinq cabinets spécialisés en ingénierie en France, soit EBI Conseil, Groupe Teco, Pénicaud Architecture Environnement EURL, ETF Ingénierie – Société d'ingénieurs conseils et Groupe Setor, qui emploient au total environ 160 personnes.
- Deux cabinets spécialisés en ingénierie de Montréal, au Canada, soit Nucleonex inc. et Hydrosult, qui emploient au total environ 20 personnes.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 DISPOSITION GÉNÉRALE

SNC-Lavalin est un chef de file mondial dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et un chef de file en Opérations et maintenance (« O&M ») au Canada. La Société est également reconnue pour ses investissements sélectifs dans des concessions d'infrastructure.



SNC-Lavalin a des projets en cours dans plusieurs secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la diversité des activités de la Société. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un des facteurs clés qui permet à SNC-Lavalin de se démarquer de ses concurrents.

La Société présente ses produits selon les **quatre catégories d'activité** suivantes :

- **Services** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service.

Les produits de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- **Ensembles** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les produits de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- **Opérations et maintenance (« O&M »)** : inclut les contrats en vertu desquels la Société fournit des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunications, des

autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les produits de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire.

- **Investissements – concessions d’infrastructure (« ICI »)**: regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des infrastructures pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l’énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l’eau.

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, **de la façon dont est évalué le rendement de la direction.**

i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d’ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant les projets réalisés en fonction du type d’industrie respective, comme suit :

- **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d’infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d’enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l’eau potable. La Société fournit également des services liés à l’environnement à l’échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l’énergie, de l’infrastructure, des hydrocarbures et produits chimiques, des mines, de l’industrie, de l’aménagement rural et des changements climatiques.
- **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l’aménagement d’infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l’affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d’engrais.
- **Énergie** comprend des projets liés à l’énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d’énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d’électricité.
- **Hydrocarbures et produits chimiques** comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l’enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu’aux terminaux et aux stations de pompage.
- **Autres secteurs** regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l’agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l’acide sulfurique, ainsi que d’autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d’activité présentés précédemment.

ii) **O&M** tels que décrits ci-dessus.

iii) **ICI** tels que décrits ci-dessus.

Concurrence

La compétitivité de SNC-Lavalin repose sur sa compétence en gestion de projet, sa réputation de qualité et de réalisation, sa capacité à travailler à l'échelle mondiale, son personnel technique hautement compétent et chevronné, son engagement envers les questions de santé et sécurité et de durabilité de l'environnement, l'ampleur de son implantation géographique et sa capacité d'effectuer des projets d'envergure variée faisant appel à une vaste gamme de services et de technologies.

La Société exerce ses activités dans un environnement très compétitif et a de nombreux concurrents dans chacun de ses secteurs. La compétition varie selon l'industrie, la géographie et le type de projet. Les sociétés qui nous font concurrence dans les activités d'ingénierie et de construction sont principalement : AECOM, AMEC plc, The Bechtel Group Inc., CH2M Hill, Fluor Corporation, Foster Wheeler, Hatch Ltd, Jacobs Engineering Group Inc., Technip, Samsung Engineering, URS et Worley Parsons Ltd. Les sociétés qui nous font concurrence dans le secteur O&M sont principalement : Aker Solutions, Atco Group, BLJC, Carillion, CBRE Group Inc., Jones Lang Lasalle, PTI Group Inc., Serco, Transfield Services, Veolia, Atco Group et PTI Group Inc. Les sociétés qui nous font concurrence dans le secteur ICI sont principalement : Acciona S.A., Balfour Beatty Capital, Cintra (Ferrovia), Iridium (ACS), Vinci Concessions.

SNC-Lavalin a des clients partout dans le monde, dont de nombreux sont des clients récurrents. Au cours d'un exercice donné, un client peut représenter une partie importante des revenus consolidés de la Société, en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

Des entreprises de toutes tailles, les sociétés de la Couronne ainsi que les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral composent l'éventail des clients des sociétés d'ingénierie-construction au Canada. La plupart des clients internationaux des sociétés d'ingénierie-construction canadiennes sont des pays en voie de développement ou des grandes sociétés industrielles.

Politique de gestion de trésorerie

La politique de gestion de trésorerie de SNC-Lavalin requiert que la Société investisse dans des instruments hautement sécuritaires et très liquides offrant des taux de rendement comparables à ceux disponibles sur le marché pour des instruments d'investissement de première qualité. La Société investit l'encaisse principalement dans des instruments du marché monétaire et dans des obligations de haute solvabilité.

Structure organisationnelle

SNC-Lavalin dispose d'un réseau de bureaux de marketing et d'exploitation au Canada et dans plus de 40 autres pays. À tout moment, ses employés sont à l'œuvre dans une centaine de pays afin d'exécuter les projets en cours, de chercher de nouveaux débouchés et de commercialiser ses produits et services. Pour mieux accéder aux marchés étrangers et pour faciliter le financement des projets internationaux, SNC-Lavalin peut s'allier à des firmes possédant une expertise complémentaire à ses compétences ou à des firmes locales dominant ces marchés.

3.2 REVENUS PROVENANT DU CARNET DE COMMANDES

On trouvera une analyse du carnet de commandes de SNC-Lavalin sous la rubrique « Rapport de gestion – Carnet de commandes » du plus récent rapport financier de la Société dont l'analyse est intégrée par renvoi dans les présentes. Le plus récent rapport financier de la Société est accessible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.3 FACTEURS DE RISQUE

On trouvera une analyse des risques et incertitudes auxquels SNC-Lavalin est exposée sous la rubrique « Rapport de gestion – Risques et incertitudes » du plus récent rapport financier de la Société, laquelle rubrique est intégrée au présent document par renvoi. Le plus récent rapport financier de la Société est accessible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.4 RESSOURCES HUMAINES

Le tableau ci-dessous présente le nombre approximatif d'employés du groupe de sociétés SNC-Lavalin :

Nombre d'employés au 31 décembre	2012	2011	2010
Total	33 900	28 100	23 900

Le nombre d'employés varie en fonction du nombre et de la nature des projets en cours.

3.5 ÉNONCÉ DE VALEURS « NOUS VEILLONS »

SNC-Lavalin a un énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » qui réitère son engagement à l'égard du bien-être de ses employés (voir le point 3.5.1), de la santé et sécurité des personnes qui travaillent sur ses chantiers et dans ses bureaux partout dans le monde (voir le point 3.5.2), des collectivités au sein desquelles ses employés vivent et travaillent (voir le point 3.5.3), de l'environnement (voir le point 3.5.4) et de la qualité (voir le point 3.5.5). L'énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » renforce les valeurs qui constituent, de fait, la pierre angulaire de la culture de SNC-Lavalin depuis plus de 100 ans. L'énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » est devenu le cadre qui s'applique aux initiatives et aux programmes continus des divisions ou des unités d'exploitation, tant sur le plan individuel que de la Société, en appui à chacune de ses valeurs fondamentales. Le Bureau du Président assure la continuité des programmes d'entreprise et la mise en œuvre de nouveaux programmes en vue de maintenir un haut niveau de conscience dans toute la Société de l'importance d'incarner ces valeurs essentielles.

3.5.1 Bien-être des employés

La croissance rapide de SNC-Lavalin, particulièrement au cours de la dernière décennie, a renforcé le besoin d'élaborer une stratégie à plus long terme à l'échelle de l'entreprise afin de gérer son capital humain. Au cours du dernier exercice, le service des ressources humaines a déployé de nombreuses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise en vue de créer un cadre de travail sain et enrichissant, notamment l'étude sur la rémunération totale, qui a permis de recueillir des commentaires sur la rémunération, les avantages sociaux, le cadre de travail et les occasions de croissance et de repérer les secteurs où nous devons réduire les écarts, le sondage sur l'engagement des employés, qui a sollicité les commentaires des employés sur la mesure dans laquelle l'entreprise réussit à répondre à leurs besoins et à leurs attentes, l'Académie SNC-Lavalin, qui met l'accent sur les besoins de formation à l'échelle de la Société, la publication d'un Code de déontologie et de conduite dans les affaires révisé, la création d'une ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité permettant de signaler les violations du Code par l'entremise d'un tiers indépendant et la mise en place d'une culture axée sur la rémunération liée au rendement, qui établit un lien entre le rendement d'un employé et la rémunération qu'il reçoit. De telles initiatives contribuent non seulement au bien-être des employés en poste, mais jouent également un rôle dans le recrutement et le maintien en fonction d'un personnel compétent et engagé.

3.5.2 Santé et sécurité

L'énoncé de valeurs de SNC-Lavalin engage la Société à veiller à la santé et à la sécurité des personnes qui travaillent sous sa supervision, ainsi qu'à celles des personnes pour le compte desquelles nos projets sont réalisés.

SNC-Lavalin a aussi une politique mondiale en matière de santé et sécurité sur tous les chantiers. La Société a conçu des stratégies et des outils visant à assurer que cette politique est mise en œuvre dans toutes ses activités. Les stratégies sont établies sur le principe d'un leadership visible en matière de sécurité à tous les niveaux et sur la capacité individuelle à cerner et gérer les dangers dans l'accomplissement du travail. À partir de ces stratégies de base, une série d'outils a été mise au point, incluant l'implantation d'un système de gestion de la santé et de la sécurité global, l'utilisation de registres exhaustifs des risques par projets en cours, l'utilisation par les employés d'un outil d'évaluation des risques personnel appelé « Un pas en arrière », et le recours à un programme incitatif positif visant à récompenser les bons comportements à l'égard des risques.

SNC-Lavalin a aussi une politique mondiale en matière de sûreté qui s'applique à l'ensemble des bureaux, des chantiers et des exploitations courantes. Cette politique globale, qui comprend des objectifs d'entreprise précis et mesurables, définit clairement des attentes et une chaîne de responsabilités à l'égard de chaque employé et renforce les principes selon lesquels la Société i) adopte les normes de sûreté les plus élevées, ii) fixe des objectifs de rendement annuels, précis et mesurables en matière de sûreté et iii) cherche des solutions permettant de réduire les risques en matière de sûreté auxquels les employés et les entrepreneurs sont exposés.

Le Bureau du Président reçoit des rapports mensuels comprenant des statistiques relatives aux résultats en matière de santé et de sécurité à l'échelle de la Société. Le comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement du conseil d'administration, qui se réunit environ quatre fois par année, est chargé de revoir la mise en œuvre des politiques en matière de santé et sécurité et de superviser et de passer en revue le rendement de SNC-Lavalin en matière de santé et sécurité.

3.5.3 Les collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons

La Société soutient, encourage et reconnaît le nombre croissant d'initiatives communautaires locales mises en œuvre par les divisions, les unités d'exploitation, les équipes de projet et chaque employé au sein de leur collectivité partout dans le monde parce qu'elle considère que l'engagement dans la collectivité va de soi et qu'il démontre le rôle actif que la Société joue à titre de citoyen du monde responsable.

3.5.4 Environnement

La Société a une politique environnementale qui engage SNC-Lavalin et son personnel à intégrer la protection de l'environnement dans toutes les activités de la Société partout dans le monde, à respecter les lois, règlements et normes applicables en matière d'environnement et à mettre en place des procédures de prévention de la pollution.

SNC-Lavalin est assujettie aux lois et règlements canadiens fédéraux, provinciaux et à la réglementation municipale en matière d'environnement. Les projets que la Société réalise à l'extérieur du Canada sont assujettis à la législation environnementale locale. SNC-Lavalin s'assure d'être en conformité à tous égards importants avec ces lois et règlements. Les professionnels en environnement de la Société fournissent le soutien aux unités d'exploitation de cette dernière et mènent à bien des études environnementales (comme les études d'impact sur l'environnement) qui peuvent être requises dans les divers territoires où la Société exerce ses activités.

Sur les chantiers de construction qu'elle gère, la Société met en œuvre des plans de gestion environnementale afin de s'assurer que ses activités de gestion de la construction respectent les exigences des lois applicables

ainsi que les exigences de sa propre politique environnementale. Les sites de construction gérés par la Société présentent des rapports de leur rendement en matière d'environnement conformément aux indicateurs de gestion environnementale standard.

Le comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement du conseil d'administration, qui se réunit environ quatre fois par année, est chargé de revoir cette politique et d'en surveiller l'application.

3.5.5 Qualité

Le dernier volet de notre énoncé de valeurs NOUS VEILLONS concerne la qualité de notre travail. SNC-Lavalin a toujours tiré une grande fierté de la qualité de son travail; les divisions de la Société détiennent au total plus de 40 certificats attestant la conformité des systèmes de gestion de la qualité aux normes ISO. La politique en matière de qualité d'entreprise fournit des lignes directrices à toutes les unités d'exploitation qui les guident dans la mise en œuvre de l'énoncé de valeurs NOUS VEILLONS concernant la qualité.

4. DIVIDENDES

SNC-Lavalin vise à déclarer et à verser des dividendes en espèces trimestriels. Le conseil d'administration de SNC-Lavalin tient compte de plusieurs facteurs lorsqu'il étudie la question du versement de dividendes, incluant les présents et futurs : i) bénéfices; ii) flux de trésorerie; et iii) besoins de liquidités. Rien ne garantit le montant de ces dividendes ni le moment où ils seront versés dans le futur.

Au cours des trois derniers exercices financiers, SNC-Lavalin a déclaré les dividendes trimestriels suivants par action ordinaire :

	T1 (\$)	T2 (\$)	T3 (\$)	T4 (\$)	Annuel (\$)
2012	0,22	0,22	0,22	0,23	0,89
2011	0,21	0,21	0,21	0,22	0,85
2010	0,17	0,17	0,17	0,21	0,72

5. STRUCTURE DU CAPITAL

Description générale

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang. Les seules actions actuellement en circulation sont des actions ordinaires. Le texte qui suit résume certaines caractéristiques se rattachant aux actions ordinaires, aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de deuxième rang de la Société. Ce résumé est donné entièrement sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions dont sont en fait assorties ces actions.

Actions ordinaires

Dividende : les porteurs des actions ordinaires de la Société ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration en déclare.

Droits de vote : les porteurs des actions ordinaires de la Société ont le droit de recevoir les avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires de la Société ainsi que d'y assister et d'y exercer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : les porteurs des actions ordinaires de la Société auront le droit de recevoir le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution.

Actions privilégiées de premier rang

Pouvant être émises en série : le conseil d'administration de la Société est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividende : ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action.

Droits de vote : ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action.

Série A :

Dividende :

Ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action.

Cumulatif à raison d'un montant correspondant à 77 % du taux préférentiel fixé par la Banque Nationale.

Payable trimestriellement.

Aucun rachat d'autres actions n'est permis tant que le dividende n'est pas payé intégralement.

Droits de vote :

Ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution :

Ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action.

Confèrent le droit de recevoir un montant égal à celui qui a été versé sur les actions et tous les dividendes cumulés mais impayés.

Droit de rachat :

Au gré de la Société moyennant un montant en contrepartie des actions et tous les dividendes cumulés mais impayés.

Actions privilégiées de deuxième rang

Pouvant être émises en série : le conseil d'administration de la Société est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividende :

Ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Droits de vote :

Ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution :

Ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Notes de crédit

Le tableau suivant présente les notes données aux débetures 6,19 % de 350 millions \$, échéant en juillet 2019 de la Société.

	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)	DBRS
Débetures 6,19 % de 350 millions \$, échéant en juillet 2019	BBB+ Perspective négative	BBB (élevée) Tendance stable

Le 30 novembre 2011, S&P a accordé aux débetures de la Société la note de crédit BBB+ avec une perspective stable. Le 20 avril 2012, S&P a confirmé la cote BBB+ et modifié la perspective, la faisant passer de stable à négative. La perspective négative reflète la préoccupation de S&P au sujet de l'incidence possible de la situation concurrentielle de la Société à la suite de la communication des résultats de l'examen indépendant dans le rapport de gestion 2011 de la Société. La perspective de la note accordée par Standard & Poor's indique l'évolution probable d'une note à long terme sur une période à moyen terme (généralement de six mois à deux ans). L'établissement d'une perspective tient compte des changements de la conjoncture économique et/ou de la conjoncture commerciale fondamentale. Une perspective négative signifie que la note de crédit peut être baissée. Une perspective n'est pas nécessairement précurseur d'un changement de note ou d'une mise sous surveillance du crédit.

Le 16 septembre 2011, DBRS a confirmé la cote BBB (élevée) des débetures de la Société et modifié la perspective, la faisant passer de stable à positive. Le 28 février 2012, suite à une mise à jour annoncée par la Société sur l'annonce des indications révisées à l'égard de ses résultats financiers de 2011 et la communication des résultats de l'examen indépendant, DBRS a placé la note de crédit des débetures de SNC-Lavalin de BBB (élevée) sous révision avec perspective évolutive. Le 27 mars 2012, DBRS a confirmé la note BBB (élevée) des débetures de la Société et modifié la perspective, la faisant passer de positive à stable. Depuis cette confirmation, la note de crédit n'est plus sous révision avec perspective évolutive. Le 14 septembre 2012, DBRS a confirmé la note des débetures de la Société de BBB (élevée) avec perspective stable.

Les notes établies par S&P et DBRS sont fondées sur des considérations quantitatives et qualitatives applicables à la Société. Les notes visent à indiquer le risque que la Société ne respecte pas ses obligations en temps opportun et ne tiennent pas compte de certains facteurs tels le risque lié au marché ou le risque lié au prix. Ces facteurs devraient être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque dans le cadre de leurs prises de décisions en matière d'investissement. Ces notes ne constituent pas une recommandation d'achat, de maintien ni de vente des titres et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment par les agences de notation.

Les notes de S&P et de DBRS pour les emprunts varient de AAA à D. Les cotes BBB+ et BBB (élevée) attribuées par S&P et DBRS, respectivement, témoignent de l'existence de mécanismes de protection adéquats. Néanmoins, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes pourraient réduire la capacité de la Société à satisfaire ses obligations financières.

Honoraires versés à des agences de notation

Les honoraires indiqués dans le tableau ci-dessous ont été versés par la Société à DBRS et à S&P afin d'obtenir une note de crédit à l'égard de ses débetures.

Honoraires versés par la Société à des agences de notation pour obtenir une note de crédit		
	2012	2011
DBRS	54 000 \$	52 000 \$
S&P	42 500 \$	45 000 \$
TOTAL :	96 500 \$	97 000 \$

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Marché

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « SNC ». Les actions ordinaires de la Société sont incluses dans l'indice composé S&P/TSX, dans l'indice industriel S&P/TSX, dans l'indice S&P/TSX 60 et dans l'indice S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats.

Cours et volume des opérations

Le tableau suivant indique le cours et le volume des actions ordinaires de la Société négociées à la TSX et sur les systèmes de négociation parallèles canadiens pendant les périodes indiquées.

2012	Volume (en milliers)	Haut*	Bas*	Clôture
Janvier	8 579	55,95	51,27	51,63
Février	31 631	54,00	36,56	37,40
Mars	38 418	42,74	37,48	39,93
Avril	24 200	40,92	34,92	37,14
Mai	20 048	40,22	35,85	38,14
Juin	14 199	41,82	36,52	38,14
Juillet	7 298	40,45	37,81	39,56
Août	18 237	40,45	35,00	35,00
Septembre	13 422	39,47	34,36	37,95
Octobre	8 885	40,40	36,88	40,23
Novembre	20 595	43,80	38,61	39,40
Décembre	17 175	41,59	36,79	40,32

* Cours extrêmes intrajournaliers au cours de chaque mois

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau ci-dessous indique le nom des administrateurs de la Société au 8 mars 2013, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Principaux postes au cours des cinq dernières années</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Ian A. Bourne, F.IAS, IAS.A. ^{1), 3), 5), 6)} Alberta (Canada)	Administrateur de sociétés et vice-président du conseil de la Société; ancien vice-président du conseil et chef de la direction par intérim de la Société	2009
Robert G. Card ⁷⁾ Québec (Canada)	Président et chef de la direction de la Société; ancien administrateur et président, division Énergie, eau et installations, CH2M HILL Companies Ltd. (« CH2M HILL ») (entreprise d'ingénierie et de services); ancien président, division Énergie et eau, CH2M HILL; ancien président, division Installations et infrastructures, CH2M HILL; ancien président, division Affaires gouvernementales, environnement et nucléaire, CH2M HILL; ancien président du conseil, CH2M HILL International, ancien directeur de programme adjoint, CLM Delivery Partner (coentreprise principale de CH2M HILL)	2012
David Goldman ^{1), 3), 4), 5), 6)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés et président, Dave Goldman Advisors Ltd. (agence de conseils généraux)	2002
Patricia A. Hammick, Ph.D. ^{1), 2)} Virginie (États-Unis d'Amérique)	Administratrice de sociétés	2007
Pierre H. Lessard ²⁾ Québec (Canada)	Administrateur de sociétés et président exécutif du conseil, Metro Inc. (détaillant et grossiste dans les secteurs de l'alimentation et des produits pharmaceutiques)	1998
Edythe (Dee) A. Marcoux ^{1), 3), 4)} Colombie-Britannique (Canada)	Administratrice de sociétés	1998
Lorna R. Marsden C.M., Ph.D. ^{2), 4)} Ontario (Canada)	Administratrice de sociétés et professeur et présidente émérite, Université York	2006

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Principaux postes au cours des cinq dernières années</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Claude Mongeau ^{1), 2)} Québec (Canada)	Président-directeur général, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, (« CN ») (compagnie de chemins de fer nord- américaine); ancien vice-président exécutif, CN; ancien vice-président exécutif et chef de la direction financière, CN	2003
Gwyn Morgan, C.M. ^{3), 6)} Colombie-Britannique (Canada)	Administrateur de sociétés et président du conseil de la Société	2005
Michael D. Parker CBE ^{4), 5)} Londres (Royaume-Uni)	Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction de groupe, British Nuclear Fuels PLC (BNFL) (fabricant et transporteur de produits nucléaires)	2010
Chakib Sbiti ^{4), 5), 8)} Dubai (Émirats arabes unis)	Conseiller principal du chef de la direction, Schlumberger (services liés aux champs pétrolifères internationaux)	2012
Eric D. Siegel, IAS.A. ^{4), 5)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés et membre de la direction du chapitre d'Ottawa, Institut des administrateurs de sociétés (organisme sans but lucratif représentant des administrateurs et des conseils d'administration canadiens); ancien président et chef de la direction, Exportation et développement Canada (agence de crédit à l'exportation du Canada)	2012
Lawrence N. Stevenson ^{2), 3), 6)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés et associé- directeur de Callisto Capital (entreprise de placements privés)	1999

1) Membre du comité d'audit

2) Membre du comité des ressources humaines

3) Membre du comité de gouvernance

4) Membre du comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement

5) Membre du comité d'examen des projets

6) Membre du comité spécial de transition créé le 23 mars 2012 et aboli le 1^{er} octobre 2012

7) Le 1^{er} octobre 2012, M. Robert G. Card est devenu président et chef de la direction et administrateur de la Société

8) Le 2 novembre 2012, M. Chakib Sbiti est devenu administrateur de la Société et membre du comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement et du comité d'examen des projets

Les administrateurs de la Société sont élus par les actionnaires à l'assemblée annuelle de la Société. Ils demeurent en fonction jusqu'à l'expiration de leur mandat à l'assemblée annuelle suivante, sous réserve de leur réélection, de leur retraite ou de leur démission ou de la vacance de leur poste en raison du décès, d'une destitution ou d'un autre motif.

À la connaissance de la Société, au cours des 10 dernières années, aucun des candidats mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou dirigeant d'une autre société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction, i) fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit se prévaloir de toute dispense pouvant être accordée en vertu de la législation en valeurs mobilières, pendant plus de 30 jours consécutifs ou ii) fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de toute législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, à l'exception de :

- i) M. Claude Mongeau, administrateur de la Société, est devenu administrateur de Corporation Nortel Networks (« **CNN** ») et de Corporation Nortel Networks Limitée (« **CNNL** ») le 29 juin 2006 et a démissionné de ce poste à la fin d'août 2009. Le 14 janvier 2009, CNN, CNNL et certaines autres filiales canadiennes ont amorcé des procédures de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« **LACC** ») au Canada. Certaines filiales américaines ont présenté des requêtes volontaires aux États-Unis en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis et certaines filiales d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique (« **EMOA** »), ont présenté des requêtes corrélatives en Europe et au Moyen-Orient. Ces procédures sont en cours. M. Mongeau a remis sa démission à titre d'administrateur de CNN et de CNNL avec prise d'effet à la fin d'août 2009.
- ii) M^{me} Edythe (Dee) A. Marcoux, administratrice de la Société, qui était administratrice de Southern Pacific Petroleum NL (« **SPP** ») lorsque l'inscription des titres de celle-ci à la cote de la Bourse de l'Australie a été suspendue avant le commencement des négociations le 25 novembre 2003 pendant plus de 30 jours consécutifs et à l'égard de laquelle des séquestres ont été nommés le 2 décembre 2003. Les titres de SPP ne se négocient pas actuellement. M^{me} Marcoux a démissionné de son poste d'administratrice de SPP avec prise d'effet à midi le 5 décembre 2003. M^{me} Marcoux a également été administratrice et membre du comité d'audit d'OPTI Canada Inc. (« **OPTI** »). Le 13 juillet 2011, OPTI a amorcé des procédures de protection contre les créanciers en vertu de la LACC. La TSX a radié les actions ordinaires d'OPTI le 26 août 2011. La TSX a approuvé l'inscription des actions ordinaires d'OPTI à la TSXV, lesquelles ont commencé à se négocier le 29 août 2011. Les actions ordinaires d'OPTI ont par la suite été radiées de la TSXV à la fermeture des bureaux le 29 novembre 2011, à la suite de la clôture de l'acquisition d'OPTI par CNOOC Luxembourg S.à.r.l., une filiale en propriété exclusive indirecte de CNOOC Limited (« **acquisition** »). Dans le cadre de l'acquisition, des filiales en propriété exclusive indirecte de CNOOC Limited ont acquis les billets de deuxième rang et la totalité des actions ordinaires en circulation d'OPTI. L'acquisition a été réalisée au moyen d'un plan d'arrangement aux termes des procédures en cours amorcées par OPTI en vertu de la LACC et de la LCSA. M^{me} Marcoux a démissionné de son poste d'administratrice d'OPTI Canada le 28 novembre 2011.
- iii) M^{me} Patricia A. Hammick, administratrice de la Société, qui est devenue administratrice de Dynegy Inc. (« **Dynegy** ») en avril 2003 et a cessé d'occuper cette fonction le 15 juin 2011. Le 1^{er} décembre 2011, Dynegy et sa filiale directe Dynegy Holdings LLC (« **Dynegy Holdings** ») ont déposé, à titre de co-proposants du plan, un plan de restructuration à l'égard de Dynegy Holdings. Le 3 avril 2012, Dynegy a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec les principaux créanciers de Dynegy Holdings prévoyant le règlement de tous les différends avec ceux-ci. Le 6 juillet 2012, Dynegy a déposé une demande volontaire d'allégement en vertu du *Bankruptcy Code* des États-Unis. Le 5 septembre 2012, Dynegy a annoncé que son plan de restructuration aux termes du chapitre 11 en vertu du *Bankruptcy Code* des États-Unis était confirmé et, le 1^{er} octobre 2012, elle a annoncé qu'elle avait mené à bien sa réorganisation aux termes du chapitre 11 en vertu du *Bankruptcy Code* des États-Unis et qu'elle était libérée de la protection des lois en matière de faillite. M^{me} Hammick a cessé d'agir à titre d'administratrice de Dynegy le 15 juin 2011 et n'a jamais été administratrice de Dynegy Holdings.

De plus, à la connaissance de la Société, au cours des 10 dernières années, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour avoir une incidence

importante sur le contrôle de celle-ci, n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Le conseil d'administration de la Société compte actuellement cinq comités permanents (comité d'audit, comité de gouvernance, comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement, comité des ressources humaines et comité d'examen des projets). Le conseil d'administration n'a pas de comité de direction. Au 8 mars 2013, les différents comités du conseil d'administration étaient formés des membres suivants :

Comité d'audit

I.A. Bourne (président)
D. Goldman
P.A. Hammick
E.A. Marcoux
C. Mongeau

Comité de gouvernance

I.A. Bourne
D. Goldman
E.A. Marcoux
G. Morgan (président)
L.N. Stevenson

Comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement

D. Goldman
E.A. Marcoux (présidente)
L.R. Marsden
M.D. Parker
C. Sbiti
E.D. Siegel

Comité des ressources humaines

P.A. Hammick
P.H. Lessard
L.R. Marsden
C. Mongeau
L.N. Stevenson (président)

Comité d'examen des projets

I.A. Bourne
D. Goldman (président)
M.D. Parker
C. Sbiti
E.D. Siegel

Le tableau ci-dessous indique le nom des membres de la haute direction de la Société qui ne sont pas également administrateurs de la Société, au 8 mars 2013, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Jean Beaudoin Québec (Canada)	Vice-président directeur, Systèmes de gestion intégrés; Vice-président directeur, Produits chimiques et pétrole
Neil Bruce South Oxfordshire (Royaume-Uni)	Président, Ressources et Environnement; Vice-président directeur et chef de l'exploitation, AMEC (services de conseil en génie et de gestion de projets); directeur général et chef de l'exploitation, Ressources naturelles et Énergie et processus, AMEC; directeur général et chef de l'exploitation, division Ressources naturelles, AMEC; chef de l'exploitation, division Ressources naturelles, AMEC

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Jim Burke Colombie-Britannique (Canada)	Vice-président directeur, Aéroports, Transport en commun, Chemins de fer et Installations portuaires et maritimes; Vice-président directeur, Aéroports, Transport en commun, Chemins de fer, Installations portuaires et maritimes et Environnement; vice-président principal et directeur général, Transport et Génie général
Darleen Caron Québec (Canada)	Vice-présidente directrice, Ressources humaines mondiales; Vice-présidente, Planification et perfectionnement du capital humain, Dow Chemical (fabricant de produits chimiques); Directrice de l'Organisation géographique, Dow Chemical
Charles Chebl Québec (Canada)	Vice-président directeur, Infrastructure et Construction; Vice-président principal, groupe Immeubles – Québec, Infrastructures et construction; vice-président principal et directeur général, Construction, Gestion et Construction – Canada
Dale Clarke Ontario (Canada)	Vice-président directeur, Mines et métallurgie; Vice-président principal, Mines et métallurgie mondiales
Réjean Goulet Québec (Canada)	Vice-président directeur et chef du contentieux; Vice-président principal et chef du contentieux; Vice-président, Affaires juridiques
Christian Jacqui Ivry-sur-Seine (France)	Vice-président directeur, Activités internationales; Vice-président directeur, Europe; chef de la direction par intérim, Séchilienne-Sidec SA (producteur d'énergie indépendant); vice-président directeur, Areva NP Plants Sector (nucléaire); chef de l'exploitation, Groupe SAUR (services d'ingénierie)
Gilles Laramée Québec (Canada)	Vice-président directeur, Investissements dans des concessions d'infrastructures, et chef des affaires financières; Vice-président directeur et chef des affaires financières
Michael Novak Québec (Canada)	Vice-président directeur, Affaires gouvernementales, autochtones et économiques mondiales; Vice-président directeur, Affaires internationales et autochtones; vice-président directeur, Gestion des risques d'entreprise, Technologies de l'information mondiales, Approvisionnement mondial, Santé, sécurité et environnement et SNC-Lavalin International; vice-président directeur, Technologies de l'information mondiales, Approvisionnement mondial, International, Santé, sécurité et environnement, Comité d'évaluation des risques et Planification stratégique
Charles Rate Ontario (Canada)	Vice-président directeur, Opérations et maintenance; Vice-président directeur, Opérations et maintenance, Logistique et services en soutien

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Principaux postes au cours des cinq dernières années</u>
Ric Sorbo Alberta (Canada)	Vice-président directeur par intérim, Hydrocarbures et produits chimiques; Vice-président principal et directeur général, Hydrocarbures et produits chimiques – Canada; vice-président principal, groupe d'affaires Énergie et produits chimiques, CH2M Hill; vice-président principal, Produits pétrochimiques et éthylène, Shaw Energy and Chemicals (énergie et produits chimiques); vice-président, Gestion de projets, KBR, Inc. (société de génie-construction et de services)
Scott Thon Alberta (Canada)	Vice-président directeur par intérim, Énergie; Président et chef de la direction, Altalink (société de distribution d'électricité réglementée)

Au 31 décembre 2012, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société dont le nom figure ci-dessus, détenaient en tant que groupe, directement ou indirectement, ou exerçaient le contrôle sur 803 755 actions ordinaires, soit environ 0,54 % des actions ordinaires de la Société.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

RECOURS COLLECTIFS

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le bénéfice net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique et de conduite dans les affaires.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que d'autres dommages-intérêts généraux et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'une autre baisse du cours des actions qui serait survenue le 25 juin 2012.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demanderesses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

9. CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES MODIFIÉE ET MISE À JOUR

Le 6 mars 2008, le conseil d'administration de la Société a approuvé une convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour, qui a été subséquemment ratifiée par les actionnaires de la Société le 1^{er} mai 2008 et déposée sous le profil de la Société sur le site SEDAR le 14 mai 2008. Par la suite, la Société a passé une convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour datée du 4 mars 2011 avec Services aux Investisseurs Computershare Inc., à titre d'agent des droits, laquelle a été ratifiée subséquemment par les actionnaires de la Société le 5 mai 2011 et déposée sur SEDAR sous le profil de la Société le 6 mai 2011.

10. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Services aux Investisseurs Computershare Inc., qui a des bureaux principaux dans les villes de Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique), est l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société à l'égard des actions ordinaires de la Société.

11. EXPERTS

L'auditeur de la Société est Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.; il est indépendant au sens des règles du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

12. COMITÉ D'AUDIT

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit de SNC-Lavalin est présenté au Supplément A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Société se compose de M. Ian A. Bourne (président), de M. David Goldman, de M^{me} Patricia A. Hammick, de M^{me} Edythe A. Marcoux et de M. Claude Mongeau. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et aucun ne touche, directement ou indirectement, de rémunération de la Société sauf la rémunération touchée à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du comité d'audit ont des compétences financières selon la définition donnée à cette expression dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« **ACVM** »). Lorsqu'il se penche sur les critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil tient compte de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit

Chacun des membres du comité d'audit de la Société possède des compétences professionnelles ou de l'expérience des affaires, ou les deux, qui sont pertinentes à l'exercice des responsabilités incombant à un membre du comité d'audit (pour de plus amples renseignements concernant les compétences et l'expérience de ces administrateurs, se reporter à la rubrique 3.1, intitulée « Administrateurs proposés à des fins d'élection », et au Supplément F, intitulé « Rapports des comités du conseil – Rapport du comité d'audit » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société de 2012 – « **Circulaire de sollicitation de procurations de la direction** »).

M. Bourne a occupé le poste de vice-président directeur et chef des finances de TransAlta Corporation et de président et administrateur de TransAlta Power LP pendant de nombreuses années et, auparavant, celui de chef des finances de la Société canadienne des postes et de Générale électrique du Canada Inc., ce qui lui a permis d'acquérir une expertise financière considérable. De plus, M. Bourne est président du comité d'audit de Corporation Wajax et de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et membre du comité d'audit de Ballard Power Systems Inc. et de Canadian Oil Sands Limited.

M. Goldman est ou a été administrateur et membre du comité d'audit de plusieurs émetteurs inscrits à la cote du NASDAQ ou de la TSX et possède de l'expérience acquise notamment à titre de vice-président directeur et chef de l'exploitation de Noranda inc. (maintenant Xstrata).

M^{me} Hammick est administratrice et membre du comité des finances de Consol Energy Inc. et, jusqu'à récemment, elle agissait à titre d'administratrice principale et de membre d'office du comité d'audit et de conformité de Dynegy Inc. Elle possède aussi une expertise financière qu'elle a acquise au sein de l'équipe de direction de Columbia Energy Group.

M^{me} Marcoux possède une vaste expérience des questions financières qu'elle a acquise au cours des nombreuses années passées à titre d'administratrice au sein d'un certain nombre de grandes sociétés ouvertes, comme la Banque Nationale du Canada, Sherritt International Corporation et Placer Dome Inc. Elle a également été membre du comité d'audit d'OPTI Canada Inc.

M. Mongeau est actuellement président-directeur général de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, a été vice-président exécutif et chef de la direction financière de cette société de 2000 jusqu'à sa nomination à titre de président-directeur général le 1^{er} janvier 2010 et a été nommé chef des finances de l'année au Canada en 2005.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit s'est demandé si la prestation de services autres que d'audit était compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur. Le comité d'audit a adopté une politique qui empêche la Société

d'embaucher l'auditeur pour des services non liés à l'audit appartenant aux catégories de services « interdits » et qui exige que le comité d'audit approuve au préalable les services d'audit et d'autres services, appartenant aux catégories de services « permis » et non liés à l'audit, tel que l'énonce le mandat du comité d'audit (se reporter au Supplément A de la présente notice annuelle).

Honoraires de l'auditeur

Le montant total des honoraires versés, y compris la quote-part de la Société dans les honoraires versés par ses coentreprises et les entités dans lesquelles elle a investi, pour les services professionnels fournis par Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. et ses sociétés affiliées, l'auditeur de la Société, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et l'exercice terminé le 31 décembre 2011 sont présentés ci-dessous :

	Exercice terminé le 31 décembre 2012	Exercice terminé le 31 décembre 2011
Honoraires d'audit ¹⁾	4 351 900 \$	3 197 100 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	1 899 000 \$	983 500 \$
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	1 082 300 \$	1 200 900 \$
Autres honoraires ⁴⁾	2 012 700 \$	169 000 \$
Total⁵⁾	9 345 900 \$	5 550 500 \$

Notes

- 1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services professionnels fournis aux fins de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen de ses rapports trimestriels. Ils incluent également les honoraires pour des services d'audit fournis relativement à d'autres documents dont le dépôt est prévu par les lois ou règlements, comme l'audit des états financiers des filiales de la Société, et des services que seul l'auditeur de la Société est généralement en mesure de fournir, comme la préparation de lettres d'accord présumé et de consentements, ainsi que de l'aide relativement à des documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières et l'examen de tels documents.
L'augmentation de 1 154 800 \$, soit de 3 197 100 \$ en 2011 à 4 351 900 \$ en 2012, est principalement attribuable à des procédures d'audit supplémentaires se rapportant aux faits touchant l'examen indépendant décrits dans le rapport de gestion 2012 de la Société (rubrique 14 – Risques et incertitudes) et à des honoraires d'audit plus élevés relativement à certaines filiales.
- 2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour des services de certification qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires d'audit », et comprennent des services spéciaux en matière d'attestation non requis aux termes de la loi ou de la réglementation, l'établissement de rapports sur l'efficacité des contrôles internes requis aux termes de contrats ou pour des raisons commerciales, des consultations comptables relatives à diverses opérations et l'audit des divers régimes de retraite de la Société.
L'augmentation de 915 500 \$, soit de 983 500 \$ en 2011 à 1 899 000 \$ en 2012, est principalement attribuable à l'exécution d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission (« cadre de travail du COSO »).
- 3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services liés à la conformité en matière d'impôt sur le revenu, de taxes à la consommation et d'autres obligations fiscales, des services de conseil et de planification en matière de fiscalité nationale et internationale, l'examen de déclarations de revenus et la préparation de déclarations de revenus d'employés détachés à l'extérieur du Canada.
- 4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux ». L'augmentation de 1 843 700 \$, soit de 169 000 \$ en 2011 à 2 012 700 \$ en 2012, est principalement attribuable à des services de juricomptabilité à l'égard de certains projets.

- 5) Le montant total des honoraires versés à Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., sans égard à la participation proportionnelle de la Société dans ses coentreprises et les autres entités dans lesquelles elle a investi, a totalisé 10 523 000 \$ en 2012 et 6 544 400 \$ en 2011.

13. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans la présente notice annuelle faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, de par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans la présente notice annuelle sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 8 mars 2013. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2012 de la Société (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2012 de la Société). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : (a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; (b) la Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa réputation et qui pourraient l'exposer à des sanctions, à des amendes ou à des pénalités pécuniaires dont certaines pourraient être importantes; (c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière civile et criminelle; (d) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; (e) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; (f) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; (g) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; (h) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; (i) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; (j) les investissements de la Société dans les ICI

comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; (k) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; (l) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; (m) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; (n) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; (o) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit; (p) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; (q) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; (r) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; (s) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; (t) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; (u) toute acquisition ou autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; (v) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa position de trésorerie nette, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; (w) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; (x) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; (y) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; (z) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; (aa) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; (bb) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière, et; (cc) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précèdent n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du plus récent rapport de gestion déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 8 mars 2013, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

De plus amples renseignements, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants et les prêts consentis à ceux-ci et les principaux porteurs de titres de la Société et de titres dont l'émission est autorisée en vertu de programmes de rémunération à base de titres de participation, sont, s'il y a lieu, contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2012 qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 2 mai 2013.

Pour obtenir des renseignements financiers supplémentaires, y compris les états financiers comparatifs du dernier exercice financier complet de la Société, se reporter au plus récent rapport financier de la Société.

Pour obtenir des copies papier de la présente notice annuelle, de la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et des plus récents rapports annuel et financiers, rendez-vous à la section « Investisseurs » au www.snclavalin.com. Ces documents sont également disponibles sur le site Web des ACVM au www.sedar.com. De plus, des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Web de SNC-Lavalin au www.snclavalin.com et sur le site Web des ACVM au www.sedar.com.

* * * * *

SUPPLÉMENT A MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. COMPOSITION

Le comité d'audit du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. (« **Société** ») est composé d'au moins trois (3) et d'au plus sept (7) administrateurs, qui doivent tous être « indépendants » (au sens où ce terme est défini à l'onglet 3, intitulé « Composition du conseil, réunions, rémunération et indemnisation », (« **onglet 3** ») du guide de gouvernance de la Société (« **GG** »), lequel peut être consulté sur le site Web de la Société (www.snclavalin.com), sous « À propos »/« Régie d'entreprise ». Une version imprimée de l'onglet 3 peut également être obtenue sur demande auprès du secrétaire de l'entreprise.

De plus, chacun des membres du comité doit posséder des compétences financières ou doit acquérir de telles compétences dans un délai raisonnable après sa nomination au comité d'audit (sous réserve, toutefois, dans ce dernier cas, que le conseil d'administration détermine que le manque initial de compétences financières de ce membre du comité d'audit n'entravera pas de façon importante la capacité du comité d'agir de manière indépendante ni de remplir son mandat). Un particulier possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers présentant des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité généralement comparables à ceux des points qui peuvent vraisemblablement être soulevés dans les états financiers de la Société. C'est au conseil qu'il incombe de déterminer si un administrateur devant être nommé membre du comité satisfait à ces critères de compétence financière.

Au moins un membre du comité des ressources humaines siège au comité d'audit et vice versa.

Sous réserve des règlements administratifs de la Société, le président et les membres du comité sont recommandés par le comité de gouvernance et nommés par le conseil. La nomination du président du comité est examinée par le comité de gouvernance tous les trois ans. Au besoin, un nouveau président du comité d'audit sera recommandé par le comité de gouvernance et mandaté par le conseil.

Dans la mesure du possible, compte tenu des exigences réglementaires et internes relatives à l'expertise personnelle des membres du comité (par ex, les compétences financières), un système de rotation régulière s'appliquera aux administrateurs siégeant au comité. La rotation s'effectuera par roulement afin d'assurer la continuité.

2. RESPONSABILITÉS

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

Responsabilité principale

- a) superviser la présentation de l'information, financière ou autre, de la Société ainsi que l'application de sa politique de communication de l'information (incluse dans le GG), comme il est décrit plus en détail ci-dessous, en parfaite conformité avec l'ensemble des exigences juridiques et réglementaires pertinentes;

Présentation de l'information financière

- b)** examiner avant publication les états financiers trimestriels non audités de la Société et les notes complémentaires qui les accompagnent, ainsi que les communiqués de presse qui s'y rapportent, et en recommander l'approbation par le conseil;
- c)** examiner avant publication les états financiers annuels audités de la Société, les notes complémentaires qui les accompagnent et le rapport de l'auditeur, ainsi que le communiqué de presse qui s'y rapporte, et en recommander l'approbation par le conseil;
- d)** examiner avant publication le rapport de gestion de la Société en accordant une attention particulière à la présentation de questions inhabituelles ou délicates comme les opérations avec apparentés, les événements non récurrents importants, les risques importants, les modifications de conventions comptables, les estimations ou les réserves, de même que tout écart important entre les périodes de déclaration comparatives et en recommander l'approbation par le conseil;
- e)** examiner l'ensemble de l'information financière devant être incluse dans les notices annuelles, les rapports annuels, les circulaires de sollicitation de procurations de la direction, les prospectus, d'autres notices d'offre et d'autres documents qui comprennent des renseignements financiers de même nature exigeant l'approbation du conseil d'administration avant leur divulgation publique ou leur dépôt auprès des autorités réglementaires;
- f)** examiner la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard des états financiers signée par la haute direction et devant être adjointe à tout document publié;
- g)** examiner les questions particulières de nature financière chaque trimestre; examiner annuellement les résultats des tests de dépréciation;

Conventions comptables

- h)** passer en revue les conventions comptables utilisées aux fins de la préparation des états financiers de la Société et en assurer la pertinence, notamment en examinant annuellement les principaux traitements et conventions comptables propres à la Société, et évaluer toute modification proposée de ces conventions;

Risques et incertitudes

- i)** examiner tout litige, toute réclamation ou toute autre éventualité chaque trimestre, y compris les avis de cotisation fiscale, qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société ou sur ses résultats d'exploitation, et faire en sorte qu'ils fassent l'objet d'une divulgation appropriée; examiner annuellement la conformité aux exigences de production de documents auprès des autorités fiscales (pour la Société et les employés) et les réserves à l'égard des réclamations en justice;
- j)** s'assurer que les risques associés aux affaires financières, à la comptabilité, à l'audit, au contrôle et à la présentation de l'information sont repérés et que des mesures appropriées permettant de les atténuer et de les gérer sont mises en œuvre;
- k)** analyser les mesures prises par la direction afin d'atténuer ou de gérer les risques associés aux affaires financières, à la comptabilité, à l'audit, au contrôle et à la présentation de l'information;

Contrôles et écarts par rapport aux contrôles / attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières

- l) surveiller la qualité et l'intégrité des contrôles internes de la Société, des contrôles et procédures de divulgation et des systèmes d'information de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur les contrôles comptables et financiers, et recommander des modifications au besoin;
- m) superviser la présentation des rapports de la direction sur les contrôles internes et sur les contrôles et procédures de divulgation, y compris : i) la divulgation des lacunes importantes touchant la conception et l'exécution des contrôles internes; ii) la divulgation des modifications importantes apportées aux contrôles internes; et iii) la divulgation de toute fraude impliquant la direction ou un employé qui a une incidence importante sur les contrôles internes;
- n) examiner le plan d'attestation annuelle du chef de la direction et du chef des affaires financières; recevoir les attestations du chef de la direction et du chef des affaires financières à l'égard des documents intermédiaires et annuels déposés conformément au Règlement 52-109; examiner les résultats des vérifications des attestations intermédiaires et annuelles du chef de la direction et du chef des affaires financières;

Auditeur indépendant

- o) évaluer de façon officielle la reconduction du mandat de l'auditeur indépendant ou le changement de celui-ci et examiner toutes les questions relatives à un changement d'auditeur indépendant, notamment tout différend entre la Société et l'auditeur relativement à l'opinion de ce dernier ou à une réserve nuancée cette opinion, ou encore relativement à un commentaire exprimé par l'auditeur;
- p) recommander au conseil d'administration un cabinet d'auditeur indépendant, dont le comité aura établi l'indépendance, pour approbation par les actionnaires de la Société; examiner la confirmation annuelle de l'indépendance fournie par l'auditeur indépendant et discuter avec lui de toute relation ou de tout service qui pourrait avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur indépendant; examiner et approuver l'étendue et le calendrier de ses examens des états financiers trimestriels non audités et de son plan d'audit annuel; examiner et approuver les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit et les honoraires pour services non liés à l'audit, prévus et réels, de l'auditeur indépendant;
- q) Le comité doit aussi se tenir au courant de certains **services liés à l'audit** et **services fiscaux** énoncés à l'alinéa ii) ci-dessous, ainsi que les **services non liés à l'audit**, dont la prestation sera assurée par l'auditeur indépendant, et des coûts qui y sont rattachés, et approuver au préalable ces services et ces coûts, cette approbation préalable pouvant être donnée par un membre du comité désigné « indépendant » (au sens où ce terme est défini dans le GG, à l'onglet 3, section 1); évaluer l'incidence, s'il y a lieu, de la prestation de ces **services liés à l'audit**, de ces **services fiscaux** et de ces **services non liés à l'audit** sur l'indépendance de l'auditeur indépendant; déterminer le financement approprié pour le paiement de la rémunération de l'auditeur indépendant. Dans le cas d'une approbation préalable de ces services par un membre désigné « indépendant » du comité, cette approbation doit être soumise au comité dès sa première réunion prévue au calendrier suivant cette approbation.

Plus particulièrement, l'auditeur indépendant :

i) fournira les **services d'audit** précis suivants :

- examen des états financiers consolidés annuels de la Société;
- examen des états financiers annuels de certains groupes ou entités apparentés, au besoin ou comme il est demandé par la direction;
- examen des états financiers consolidés trimestriels de la Société;
- examen de la notice annuelle, du rapport de gestion, de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents que la Société doit déposer sur une base annuelle ou trimestrielle;
- examen des prospectus de la Société ou d'autres documents financiers et délivrance des consentements, des lettres d'accord présumé ou des autres lettres requises aux parties intéressées; et
- recherches et consultations comptables à l'égard de l'application des principes comptables généralement reconnus (« **PCGR** ») et des normes internationales d'information financière (« **IFRS** »);

ii) pourra, sur approbation préalable du comité, cette approbation préalable pouvant être donnée par un membre désigné « indépendant » du comité (dans la mesure, toutefois, où toute approbation préalable donnée par un membre désigné « indépendant » du comité est présentée au comité dès sa première réunion prévue au calendrier suivant cette approbation), fournir les services liés à l'audit et les services fiscaux suivants et d'autres services semblables qui ne sont pas incompatibles, par nature, avec le maintien de son indépendance professionnelle :

- examen des états financiers annuels des régimes de retraite des employés;
- préparation de rapports spéciaux à l'intention de tiers requis pour assurer le respect de diverses obligations contractuelles ou autres de la Société ou de l'une ou l'autre de ses unités d'exploitation;
- audit particulier des procédures de contrôle;
- services de contrôle préalable visant à assister la direction dans le contexte de décisions d'investissement ou de désinvestissement;
- services d'audit visant à soutenir la fonction d'audit interne, au besoin;
- services de traduction relativement à l'information financière et aux dépôts réglementaires auxquels il est fait référence au paragraphe q)i) ci-dessus;
- préparation ou examen des déclarations de revenus ou autres déclarations fiscales des unités d'exploitation de la Société au pays ou à l'étranger;
- services de consultation relatifs à l'observation des règles fiscales ou à la planification fiscale auprès des autorités du pays ou à l'étranger, qu'il s'agisse d'impôts fédéraux, provinciaux ou d'État ou de taxe sur le capital; stratégies de financement fiscal

international, de structuration ou de rapatriement; stratégies d'utilisation des pertes; conseils relatifs aux dépenses de recherche et de développement;

- consultations à l'égard du risque et de l'évaluation en matière d'établissement des prix de cession interne;
- examen des régimes de rémunération des dirigeants, notamment les régimes de retraite, d'options sur actions et de rémunération différée;
- examen de la conformité et planification en matière d'impôts des employés affectés à l'étranger, y compris les services de préparation des déclarations de revenus s'y rapportant;
- conseils fiscaux pour les bureaux à l'étranger à l'égard des projets fiscaux internationaux et coordination de ceux-ci;
- discussions à l'égard des récents développements en matière de fiscalité et réponse aux questions fiscales à mesure qu'elles se présentent;
- soutien à l'égard des contrôles des autorités fiscales;
- conseils en matière de taxe à la consommation; et
- services de juricomptabilité n'exigeant pas l'obtention d'une opinion d'expert.

iii) n'aura pas le droit de fournir les services non liés à l'audit suivants, qui sont incompatibles avec la préservation de son indépendance professionnelle :

- services de tenue de livres et de comptabilité;
- services d'audit interne (à l'exception de services, éléments ou programmes à la pièce non récurrents);
- services d'expertise et de soutien juridique (à l'exception de certaines enquêtes spéciales ou de juricomptabilité);
- services de technologie de l'information liée aux systèmes financiers;
- services d'actuariat (à l'exception d'examen particuliers exécutés dans un contexte autre que financier);
- services d'évaluation (à l'exception de services rendus à des fins autres que financières, par exemple l'établissement des prix de cession interne et d'autres fins strictement fiscales ou dans d'autres circonstances limitées);
- services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- fonctions de direction; et
- services liés aux ressources humaines (à l'exception des services de planification fiscale et des services de conformité).

r) établir, avec l'auditeur indépendant, les attentes du comité à son égard (y compris le fait qu'il relève directement du comité et est redevable au conseil d'administration et au comité

en tant que représentants des actionnaires de la Société) et exécuter un examen annuel du mandat, de l'organisation, de la dotation en personnel, de l'indépendance, du rendement et de l'efficacité de l'auditeur indépendant;

- s)** superviser les travaux de l'auditeur indépendant engagé pour établir ou délivrer un rapport d'auditeur indépendant ou fournir à la Société d'autres services d'audit, services liés à l'audit, services fiscaux et services non liés à l'audit;
- t)** passer en revue avec l'auditeur indépendant : i) le contenu de son rapport d'audit annuel; et ii) les résultats de ses examens trimestriels et examiner toute recommandation importante formulée par l'auditeur indépendant visant à renforcer les contrôles internes de la Société;
- u)** examiner les résultats de l'audit indépendant, tout problème important survenu pendant la mission d'audit ainsi que le contenu de toute lettre à la direction adressée par l'auditeur indépendant à la Société, de même que la réponse de la direction à une telle lettre;
- v)** examiner toute question importante restée en suspens entre la direction et l'auditeur indépendant qui pourrait avoir une incidence sur la présentation de l'information financière ou sur les contrôles internes de la Société;
- w)** régler tout désaccord entre la direction et l'auditeur indépendant portant sur la présentation de l'information financière;
- x)** passer en revue et approuver les politiques d'embauche de la Société en ce qui a trait aux associés, employés et anciens associés et employés de l'auditeur indépendant actuel et antérieur de la Société;
- y)** vérifier avec régularité le respect des exigences applicables à la rotation des associés applicables de l'auditeur indépendant;
- z)** confirmer que l'auditeur indépendant fait état de ses activités directement au comité;

Fonction d'audit interne

- aa)** examiner annuellement et approuver la charte, la nature et la portée du mandat de la fonction d'audit interne, ainsi que du plan d'audit annuel, et s'assurer que la fonction d'audit interne dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités;
- bb)** examiner trimestriellement la situation du plan d'audit, y compris un rapport des progrès des mandats d'audit interne et faire le suivi des recommandations en retard;
- cc)** examiner les rapports d'audit interne trimestriels, y compris les mesures prises par la direction à cet égard, et s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises afin de faire le suivi des recommandations importantes du rapport;
- dd)** examiner les rapports de fraude et d'irrégularité, y compris un rapport d'étape sur les plaintes et les préoccupations communiquées;
- ee)** s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de la fonction d'audit interne, notamment en exigeant qu'elle soit libre de toute influence qui pourrait nuire à sa capacité de s'acquitter objectivement de ses responsabilités et en s'assurant qu'elle rende compte au comité, et en faisant en sorte que des rencontres soient tenues régulièrement avec le vice-président, Audit interne, sans la présence de la direction, afin de discuter, entre autres, des questions qu'il

soulève concernant la relation en la fonction d'audit interne et la direction et l'accessibilité aux renseignements requis;

- ff)** approuver la nomination ou la destitution du vice-président, Audit interne et approuver l'évaluation de son rendement et sa rémunération; le vice-président, Audit interne relève directement du comité;

Autres responsabilités

- gg)** aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires relatives aux conventions comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Société;
- hh)** maintenir une voie de communication directe avec le chef des affaires financières, le vice-président, Audit interne et l'auditeur indépendant, surveiller l'étendue et le coût de leurs activités d'audit et évaluer leur rendement;
- ii)** passer en revue la politique de communication de l'information de la Société (incluse dans le GG) et en recommander l'approbation par le conseil; cette politique traite de la présentation, aux actionnaires de la Société, aux commissions des valeurs mobilières, à la Bourse de Toronto, aux analystes financiers, aux courtiers en valeurs mobilières et au grand public, des résultats financiers, des déclarations de dividendes et des renseignements sur les changements importants; passer périodiquement cette politique en revue pour confirmer sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires applicables et formuler des recommandations à l'intention du conseil quant aux modifications requises;
- jj)** surveiller l'application des procédures établies par le comité pour i) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions d'audit et ii) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit; passer périodiquement en revue le libellé de ces procédures et formuler des recommandations à l'intention du conseil quant aux modifications nécessaires;
- kk)** surveiller l'application du plan de sécurité en matière de technologie de l'information (« T.I. ») et de relève en cas de sinistre de la Société; revoir périodiquement ce plan et formuler à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire;
- ll)** examiner les politiques et le portefeuille de trésorerie;
- mm)** obtenir chaque année du vice-président, Ingénierie du risque et assurances de SNC-Lavalin un rapport sur la compagnie d'assurance captive de la Société, étudier ce rapport et formuler à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire;
- nn)** examiner annuellement la politique sur les agents et représentants commerciaux et la procédure relative aux ententes avec des agents et des représentants commerciaux au sein de SNC-Lavalin;
- oo)** obtenir annuellement auprès du vice-président directeur, Affaires internationales et autochtones la confirmation de la conformité à la politique sur les agents et représentants commerciaux et à la procédure relative aux ententes avec des agents et des représentants commerciaux au sein de SNC-Lavalin;

- pp)** examiner, au moins une fois par année, les rapports du comité d'examen des agents, un comité de la direction;
- qq)** examiner annuellement la charte du comité d'examen des agents;
- rr)** examiner trimestriellement le rapport du président du comité d'éthique et de conformité sur des questions concernant les activités anticoncurrentielles, la corruption, les boycottages ou les violations de la réglementation commerciale, les opérations d'initiés, la comptabilité, les contrôles comptables internes, l'audit ou la fraude et tous les cas où la direction a dérogé aux politiques et aux procédures relatives à ce qui précède ou s'est écartée de celles-ci, conformément à la politique de contournement par la direction;
- ss)** examiner annuellement la charte du comité d'éthique et de conformité;
- tt)** sans limiter la portée des dispositions énoncées au paragraphe 3(e) de l'onglet 4 du GG, engager des avocats indépendants et les autres conseillers que le comité juge nécessaires à l'exécution de ses fonctions, établir et verser les honoraires de ces conseillers qu'emploie le comité; et
- uu)** à la demande du conseil, obtenir des rapports sur tout autre sujet découlant de ce qui précède et étudier ces rapports, qu'ils portent sur la Société, sur l'une de ses filiales ou sur toute autre entité dans laquelle la Société détient une participation importante.

3. ORGANISATION ET PROCÉDURES

- a)** Le comité se réunit régulièrement, au moins quatre fois par année, et à tout autre moment à la demande du président du comité, ou selon ce qu'imposera le conseil par résolution. Le chef des affaires financières, le vice-président, l'audit interne, l'auditeur indépendant ou tout autre membre du comité peut demander la tenue d'une réunion du comité. À chacune des réunions prévues du comité, le président du comité tient une séance à huis clos avec les administrateurs externes (non membres de la direction).
- b)** Le président du conseil et le président du comité, avec l'accord du chef des affaires financières et du vice-président, l'audit interne, dressent l'ordre du jour, après quoi cet ordre du jour circule parmi les membres du comité et tous les autres membres du conseil.
- c)** Le chef des affaires financières a un accès direct au comité et reçoit les avis de convocation à toutes les réunions du comité, sauf aux séances à huis clos, et y assiste.
- d)** L'auditeur indépendant et le vice-président, l'audit interne ont un accès direct au comité. Ils reçoivent l'avis de convocation à toutes les réunions du comité, sauf aux séances à huis clos, et sont invités à y assister.
- e)** L'auditeur indépendant, le vice-président, l'audit interne et le chef des affaires financières se réunissent avec le comité, en séances à huis clos, au moins quatre fois par année.
- f)** S'ils ne sont pas déjà membres du comité, le président du conseil et le président et chef de la direction peuvent assister à toutes les réunions du comité, en tant que participants sans droit de vote.
- g)** Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur indépendant, le vice-président, l'audit interne et le chef des affaires financières et peut également communiquer directement avec tout employé de la Société, s'il le juge nécessaire.

- h)** Les membres du comité se réunissent, au moins une fois par année, avec le chef des affaires financières afin de rehausser le niveau de leurs compétences financières à l'égard des états financiers de la Société.
- i)** Le président du comité préside les réunions du comité; en son absence, un remplaçant peut être élu par le comité.
- j)** La majorité des membres du comité constitue le quorum.
- k)** Le secrétaire de l'entreprise, ou la personne qu'il désigne, agit à titre de secrétaire du comité.
- l)** Les travaux du comité sont exécutés conformément aux règlements administratifs de la Société.
- m)** Tous les procès-verbaux des réunions du comité sont transmis par le secrétaire du comité à chacun des membres de celui-ci en temps opportun.
- n)** Le président du comité présente un rapport au conseil à la prochaine réunion régulière de celui-ci qui suit une réunion du comité au sujet de ses activités et formule les recommandations jugées souhaitables dans les circonstances.
- o)** Le comité sollicitera l'aide des ressources de la Société afin d'effectuer des recherches et des enquêtes et de présenter des rapports sur les questions relevant de ses responsabilités. Le président et chef de la direction désignera un membre de la direction à titre de premier interlocuteur du comité chargé de donner suite aux exigences d'information de celui-ci.
- p)** Le comité peut de temps à autre, habituellement en consultation avec le président du conseil et le président et chef de la direction mais pas nécessairement, demander l'aide de conseillers externes afin d'effectuer des recherches et des enquêtes et de présenter des rapports sur les questions relevant de ses responsabilités.
- q)** Le comité revoit annuellement son propre mandat afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, évalue son propre rendement, établit les ordres du jour des prochaines réunions (dont une copie est fournie à tous les membres du conseil) et fait des recommandations au comité de gouvernance, au besoin.

* * * * *

ANNEXE A

(au mandat du comité d'audit de la Société)

Politique en matière d'embauche de salariés et d'anciens salariés de l'auditeur indépendant actuel et ancien de la Société

La Société et ses filiales ne retiennent pas les services de toute personne à titre de dirigeant, de salarié ou de consultant qui est en mesure d'influencer la préparation des états financiers de la Société si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate fait partie de l'équipe de mission de tout cabinet agissant à titre d'auditeur indépendant de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales.

La même interdiction s'applique à l'égard de toute personne si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate a fait partie auparavant de l'équipe de mission d'un cabinet agissant ou ayant agi à ce titre, sauf si une période d'au moins un an s'est écoulée depuis la date du dernier dépôt, auprès d'une autorité de réglementation, des états financiers audités par l'équipe de mission.

* * * * *

ANNEXE B

(au mandat du comité d'audit de la Société)

Définition d'« indépendance »

Afin de vérifier si un administrateur est « indépendant », le conseil applique les critères réglementaires pertinents (voir ci-dessous). À ces critères, le conseil a rajouté une exigence additionnelle interdisant que plus de deux de ses administrateurs siègent au conseil d'une même entité externe. Ces critères d'« indépendance » sont énoncés à l'onglet 3, intitulé « Composition du conseil, réunions, rémunération et indemnisation » du guide de régie d'entreprise de la Société (« onglet 3 ») qui peut être consulté sur le site Web de la Société (www.snclavalin.com) sous « À propos de SNC-Lavalin » / « Régie d'entreprise ». Une version imprimée de l'onglet 3 peut également être obtenue sur demande auprès du secrétaire de l'entreprise.

Critères réglementaires d'« indépendance »

- 1) Un membre du conseil ou du comité d'audit est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société.
- 2) Pour l'application du paragraphe 1), une « **relation importante** » s'entend d'une relation dont le conseil d'administration de la Société pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement du membre.
- 3) Malgré le paragraphe 2), les personnes physiques suivantes sont considérées comme ayant une relation importante avec la Société :
 - a) une personne physique qui est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction ou salarié de la Société;
 - b) une personne physique dont un membre de la famille immédiate est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction de la Société;
 - c) une personne physique qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de la Société, remplit l'une des conditions suivantes :
 - i) elle est un associé¹;
 - ii) elle est un salarié; ou
 - iii) elle a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de la Société durant cette période;
 - d) une personne physique dont le conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de la Société, remplit l'une des conditions suivantes :
 - i) il est un associé²;
 - ii) il est un salarié qui participe aux activités d'audit, de certification ou de conformité fiscale, mais non de planification fiscale; ou
 - iii) il a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de la Société durant cette période;
 - e) une personne physique qui est ou a été, ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été, membre de la haute direction d'une entité au cours des trois dernières années, si l'un des membres de la haute direction actuels de la Société fait partie ou a fait partie durant cette période du comité de rémunération de l'entité; et
 - f) une personne physique qui a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate de celui-ci agissant à titre de membre de la haute direction de la Société a reçu plus de 75 000 \$ par an

1 En ce qui a trait aux IFRS, « auditeur externe » signifie « auditeur indépendant ».

2 Idem.

comme rémunération directe de la Société sur une période de douze mois au cours des trois dernières années.

- 4) Malgré le paragraphe 3), une personne physique n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société du seul fait :
 - a) qu'elle ait eu une relation correspondant à la définition donnée au paragraphe 3) si cette relation a pris fin avant le 30 mars 2005; ou
 - b) qu'elle ait eu une relation correspondant à la définition donnée au paragraphe 3) en vertu du paragraphe 8) si cette relation a pris fin avant le 30 juin 2005.
- 5) Pour l'application des sous-paragraphes c) et d) du paragraphe 3), un associé ne comprend pas un associé à revenu fixe n'ayant pas d'autres droits dans la société qui est auditeur interne ou externe³ que celui de recevoir des montants fixes à titre de rémunération, y compris des rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de cette société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.
- 6) Pour l'application du sous-paragraphe f) du paragraphe 3), la rémunération directe ne comprend pas les éléments suivants :
 - a) la rémunération gagnée à titre de membre du conseil d'administration de la Société ou d'un comité du conseil d'administration; et
 - b) la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.
- 7) Malgré le paragraphe 3), une personne n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société uniquement pour les motifs suivants :
 - a) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci a rempli antérieurement les fonctions de chef de la direction par intérim; ou
 - b) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci remplit ou a rempli antérieurement à temps partiel les fonctions de président ou de vice-président du conseil d'administration de la Société ou d'un comité du conseil d'administration.
- 8) Pour l'application des critères ci-dessus, qui servent à la détermination du caractère d'« indépendance » d'un particulier, « la Société » comprend ses filiales et sa société mère.

Critères réglementaires d'indépendance supplémentaires applicables aux membres du comité d'audit

- 1) Malgré l'application des critères d'indépendance ci-dessus, est considérée comme ayant une relation importante avec la Société la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :
 - a) elle accepte, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires de la Société ou d'une filiale de la Société, à l'exception de la rémunération reçue à titre de membre du conseil d'administration de la Société ou d'un comité du conseil d'administration, ou à titre de président ou de vice-président à temps partiel du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration; ou
 - b) elle est membre du même groupe que la Société ou que l'une de ses filiales.
- 2) Pour l'application du paragraphe 1), l'acceptation indirecte, par une personne d'honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires comprend l'acceptation d'une rémunération :
 - a) par son conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore par son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non; ou

3 Idem.

- b) par une entité qui fournit des services comptables, de consultation, juridiques, de financement ou de conseil financier à la Société ou à une filiale de la Société et dont elle est associé, membre, membre de la direction, par exemple un directeur général occupant un poste comparable, ou encore membre de la haute direction, à l'exception des commanditaires, des associés non-directeurs et des personnes qui occupent des postes analogues, pour autant que, dans chaque cas, ils n'aient pas de rôle actif dans la prestation de services à l'entité.
- 3) Pour l'application du paragraphe 1), les honoraires ne comprennent pas la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

* * * * *